

Commune de VIGNOLS

Procès - verbal de la séance du Conseil municipal du 08 juillet 2024

Présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Evelyne BOYER, Steven BESSON, Rémi ESPALIEU, Pauline PLAZE, Isabelle ROSIER, Olivier SAVIGNAC, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle VIALLE.

Absent excusé : Jean-Jacques SANS (donne pouvoir à Olivier SAVIGNAC).

Absents : Frédéric COURNIL, Sylvia TALLET.

Début de séance à 20H30.

Date de convocation : 02 juillet 2024.

Secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU.

Mme le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2024.

ADOPTE : UNANIMITE

1 – Transfert de compétence ALSH de la CABB aux communes / Convention avec Juillac

Mme Le Maire rappelle que la CABB transfère la compétence Accueil de Loisirs aux communes pour la rentrée de septembre 2024. La CABB peut accorder une attribution de compensation à Vignols de 14 526 euros annuels pour assurer la continuité de cette compétence.

Actuellement, en moyenne, 4 enfants utilisent ce service à Vignols le mercredi matin. Une consultation auprès des familles montre que seulement 10 enfants pourraient être intéressés par une ouverture de l'ALSH sur la totalité du mercredi.

Mme le Maire explique que la commune de Vignols n'a pas le personnel pour faire fonctionner un ALSH et qu'il est très compliqué de recruter du personnel qualifié. La commune de Vignols ne peut pas faire fonctionner un ALSH mais seulement une garderie les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pour que les usagers de Vignols puissent continuer à bénéficier d'un tarif préférentiel pour un ALSH le mercredi, une convention peut être signée avec la commune de Juillac. Si une convention est signée avec Juillac, 80% de l'attribution de compensation de la CABB serait transférée à cette commune. La convention doit donc être signée jusqu'en 2035.

Si aucune convention n'est signée, la CABB ne verse aucune somme pour le fonctionnement d'un ALSH et Vignols ne disposera d'aucun tarif préférentiel pour les usagers de l'ALSH de Juillac.

Olivier Savignac demande quelle est la position des communes de Lascaux et Saint-Solve et le coût de fonctionnement des services. Mme le Maire indique que ses collègues maires lui laissent conduire le dossier car la structure est gérée par Vignols. Le budget de fonctionnement annuel d'une garderie pour Vignols est de 6 000€ et pour un ALSH de 20 000€.

Steven BESSON indique que Juillac ne fait pas partie du bassin de vie de Vignols et que ce n'est pas pratique pour les familles d'y amener leurs enfants.

Pauline PLAZE trouve que le montant de l'attribution de compensation de la CABB reversée à Juillac (80%) est trop important. Rémi ESPALIEU rappelle que cette somme sert à faire fonctionner un ALSH. La commune de Vignols ne peut pas prétendre toucher une compensation pour un service qu'elle ne peut pas mettre en place.

Les Vignolais et le personnel de Vignols ont besoin de savoir comment le service va fonctionner en septembre.

Mme Le Maire indique que Juillac peut éventuellement organiser un transport des enfants entre Vignols et Juillac. Cette proposition lui a été faite juste avant le conseil municipal.

Le conseil municipal demande à Mme le maire d'étudier les modalités de cette proposition avec Juillac et reporte le vote sur cette délibération au prochain conseil municipal.

2 – Approbation de la modification n°1 du PLU

Mme Le Maire indique que, pendant l'enquête publique, aucun avis contraire n'a été émis pour la modification n°1 du PLU.

Cette modification concerne la possibilité, entre autres, d'autoriser une activité de petit camping sur le secteur du Saulet.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – Emprunt relais pour les travaux rue des Ormeaux / place de la Grange

Evelyne Boyer présente les deux offres pour faire un emprunt relais dans l'attente de toucher les subventions pour les travaux rue des Ormeaux / place de la Grange. L'emprunt est de 174 000€ sur 2 ans avec possibilité de remboursement anticipé sans pénalité.

La Caisse d'Epargne propose un taux de 3,65% et le Crédit Agricole un taux de 3,68%.

Le Conseil Municipal se prononce sur la proposition de la Caisse d'Epargne.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – Demande de subvention exceptionnelle

Mme le Maire expose une demande de subvention exceptionnelle de l'amicale bouliste suite à des déplacements importants pour participer à des tournois. Une subvention exceptionnelle avait été accordée l'année dernière au club de foot.

Olivier SAVIGNAC rappelle que c'est aux clubs de s'organiser pour gérer les déplacements.

Steven BESSON indique qu'une subvention exceptionnelle peut être accordée, les subventions versées sont très faibles. Alexandra DOUSSAUD rappelle que les autres associations font régulièrement des buvettes et ventes diverses pour financer leurs activités.

Mme le Maire propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 200€ et un rappel à l'amicale bouliste qu'ils doivent organiser des actions pour financer leurs activités.

ADOpte : 1 ABS – 10 POUR

5 – Droit de préférence

Mme le Maire expose 3 ventes de parcelles et propose au Conseil la renonciation de la commune de Vignols d'exercer son droit de préférence.

Renonciation à l'exercice du droit de préférence sur une vente au Colombier : parcelle C 629

ADOpte : 1 ABS – 10 POUR

Renonciation à l'exercice du droit de préférence sur une vente au Moulin de Noux : parcelle B n°129

ADOpte A L'UNANIMITE

Renonciation à l'exercice du droit de préférence sur une vente à Barrière de Rouchat : parcelles A 745, 746, 838, 839

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – Questions diverses

1) Travaux

Steven BESSON indique que les travaux à la Sudrie sont terminés et qu'un agent a été recruté jusqu'au 31/08/2024 pour 15 heures par semaine pour exercer les fonctions de cantonnier.

Stéphane VEYSSEIX demande si l'organisation des cantonniers s'est améliorée depuis le dernier Conseil Municipal. Mme le Maire indique que Steven BESSON les rencontre à présent 2 fois par semaine pour organiser l'activité. Un bilan sera fait en septembre sur ce nouveau fonctionnement.

2) Fête de Vignols

Alexandra DOUSSAUD revient sur l'organisation de la fête de Vignols suite à une réunion avec les associations participantes (Sentiers pédestres, Amicale Bouliste, Chasseur, BOWLS, le Bouillon, Parents d'élèves, SR3V).

Une randonnée nocturne sera organisée le 10/08/2024 à 20h30.

Le dimanche 11/08/2024 sera organisé par les associations : un vide grenier / promenade à poney / Rencontre familiale de foot avec vente de crêpes / Installation de structures gonflables pour jeux d'enfants / Tombola / Apéritif avec groupe musical sur la place de l'église / Repas des chasseurs (10 euros) sur la place de l'église / Feux d'artifice lancé du Viaduc.

Fin de la séance à 22h15.

PV validé lors de la séance du Conseil Municipal du 30 août 2024 (9 pour / 2 abstentions).

Le Maire : Martine SOUZY.

Le secrétaire de séance : Rémi ESPALIEU

